# Végétalisation des bâtiments (H/F/X)

Construction - Travaux | Nature - Jardins

Coordination et encadrement

**Durée**

1 an

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Diplôme

**Pratique en entreprise / Alternance**

Oui

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non

Vous aimez la nature mais aussi la ville ? Vous avez aussi un faible pour la construction et l'architecture ? Alors pourquoi ne pas allier tous ces ingrédients en devenant T
végétalisation de bâtiments !

Murs végétaux, toitures vertes, façades naturelles, jardins sur toit... le Technicien et la Technicienne en végétalisation des bâtiments**réalisent l'étude technique pour la
œuvre de complexes végétalisés**, ils occupent un rôle de **chef de projet**. Ils analysent la demande du client, conçoivent une solution adaptée, supervisent la mise en œu
évaluent les prestations. Ils veillent aussi au respect des règles d'urbanisme et de sécurité et prennent en compte les contraintes et les risques d'altération des fonction
d'étanchéité, d'isolation et de structure.

Au cours de cette formation en Coordination et encadrement, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de
en végétalisation :

**Situer et promouvoir la végétalisation et le développement durable** : vous apprenez à sensibiliser les acteurs des projets aux enjeux environnementaux, à valor
expériences acquises, les recherches, développements et innovations dans le domaine afin de justifier vos projets.

**Analyser la demande du client et concevoir un pré-projet** : vous développez vos compétences créatives en tenant compte de la demande du client, des contrain faisabilité du projet.

**Réaliser la conception technique du complexe végétalisé** : vous apprenez à réaliser la conception technique et végétale du complexe.

**Réaliser les documents techniques** : au terme de la formation, vous serez capable d'établir un métré et d'élaborer les documents techniques relatifs à tous types de végétalisation de bâtiments.

**Superviser la planification et la mise en œuvre des travaux** : vous apprenez à superviser, à coordonner et à contrôler la mise en oeuvre du projet, dans le respec conditions contractuelles et des mesures de sécurité et d'hygiène.

**Coordonner et contrôler l'entretien et la maintenance** : le Technicien en végétalisation prévoit, coordonne et contrôle l'entretien de structure végétale en utilis compétences spécifiques développées au cours de la formation.

Alors si vous souhaitez mettre les feux de votre avenir professionnel au vert, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y ins

**La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation** via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 8 cours généralement en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

**Débouché(s) métier(s)**

Technicien indépendant / Technicienne indépendante

Employé / Employée dans une entreprise de construction, un bureau d'étude, un cabinet d'architecte

Employé / Employée dans une administration

Employé / Employée dans des entreprises fabriquant ou commercialisant ces produits spécifiques.

**Débouché(s) future(s) formation(s)**

Gestionnaire de chantier *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier)*

BIM Coordinateur *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/bim-coordinateur)*

**Point(s) fort(s)**

Contact client Sur le terrain Travail en équipe ou en autonomie Créativité Métier d'avenir

**Finalité**

Diplôme de la formation en Coordination et Encadrement homologué par la Communauté française

## Conditions d'accès

**La formation «  Technicien en végétalisation des bâtiments » est régie par des conditions d'admission particulières liées à cette formation**

Est admis à la formation de coordination et d'encadrement **Technicien en végétalisation de bâtiments**, la personne qui possède :

- soit un diplôme IFAPME d'une formation de chef d'entreprise « secteur construction » ;
- soit un diplôme IFAPME d'une formation de coordination et d'encadrement « secteur construction » ;
- soit un diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire à orientation construction ;
- soit un certificat de qualification délivré à l'issue d'une 7ème technique de qualification :
  - Technicien en encadrement de chantier.
  - Technicien spécialisé en métrés et devis.
  - Dessinateur/Dessinatrice DAO en construction.

Les personnes qui ne sont pas porteurs de l'un de ces diplômes ou certificats peuvent toutefois être admis aux cours, sous réserve de l'accord du Conseiller pédagogiqu l'IFAPME. L'accès à cette formation pourrait être octroyé aux détenteurs de titres officiels de compétences validées ou acquises en formation (par exemples : certificat compétences acquises en formation, certificat de formation professionnelle spécifique, titres de validation de compétences) et qui justifient une expérience profession moins 3 années, dans une profession en lien avec la formation.

Pour pouvoir être prise en considération, l'activité professionnelle doit avoir été exercée au cours des dix années précédant la demande d'inscription aux cours.

**Des prérequis techniques sont exigés à l'entrée en formation :**

- Maîtriser les notions élémentaires du dessin technique.
- Identifier les différents éléments architecturaux, structurels et techniques.
- Identifier les contraintes architecturales, techniques et paysagères.
- Identifier des éléments de référence sur un plan de géomètre et/ou d'implantation.
- Maîtriser les normes de dessin technique.
- Savoir lire un plan.
- Maîtriser les vues dans l'espace.

## Aptitudes

- Un sens de la créativité
- Un esprit commercial
- Une aptitude à travailler en équipe

## Programme

**1ère année** :

K85 /05 Situer et promouvoir les complexes végétalisés dans le secteur de la construction et du développement durable (16h)

K85 /05 Analyser la demande et les contraintes (16h)

K85 /05 Réaliser la conception technique du complexe végétalisé (68h) :

- Botanique (20h)
- Végétalisation des toitures (16h)
- Végétalisation des façades (20h)
- Conception technique du complexe (12h)

K85 /05 Réaliser les documents techniques et graphiques (24h)

K85 /05 Superviser la planification et la mise en œuvre du complexe végétalisé (20h)

K85 /05 Coordonner et contrôler l'entretien et la maintenance du complexe végétalisé (16h)

K85 /05 Travaux pratiques - Visites (24h)

K85 /05 Module intégratif – Mise en projets (24h)

K85 /05 Management de projets (24h)

K85 /05 Suivi TFE (20h)

# S'inscrire à une formation pour adultes

## Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusque fin octobre.** En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire formations *(https://www.ifapme.be/rentree-janvier)* pendant le mois de **janvier**.

**Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME *(https://www.ifapme.be/centres)* qui organise la formation.

## S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" *(https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-formations-ifapme-y-repondent)* , une **attestation d'inscription au FOREM *(https://www.leforem.be/)*** pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivant

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.